



## NOTE DE PRESENTATION

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018

St Paul et Valmalle est une commune de 1121 habitants ( sources INSEE ). Elle dispose d'un Budget principal et d'un budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale ( CCAS ). Elle disposait également d'un budget annexe pour son service d'eau et d'assainissement qui a fait l'objet d'une suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans le cadre d'un transfert de la compétence « eau potable » et « assainissement » à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

## I – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

### 1/ EN FONCTIONNEMENT

A la clôture de l'exercice 2018, les recettes s'élèvent à un montant de 924.268,11 € et les dépenses à 1.072.461,68 € soit un déficit annuel de -148.193,57 € auquel il faut ajouter l'excédent 2017 d'un montant de + 174.214,13 € ( déduction faite de 30.000 € affectés en recettes d'investissement ) mais aussi la somme de + 179.927,26 € correspondant, exceptionnellement, au transfert à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault de l'excédent 2017 d'assainissement ( en fonctionnement ).

On obtient donc en résultat de clôture de l'exercice 2018, **un excédent de fonctionnement de 175.947,82 € à reporter sur le budget 2019.**

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

***Les charges à caractères générales ( 011 ) : 188.786,18 €***

- *Constituées des achats et variation des stocks ( 60 )( dépenses d'eau, électricité... ), des dépenses liées aux services extérieurs ( 61 )( voiries, réseaux, maintenance, assurances... ) et autres services extérieurs ( 62 )( honoraires, frais de télécommunications... ) :*
  - o les dépenses réalisées sont en dessous des prévisions aussi bien au niveau global que dans le détail des articles comptables.

***Les charges de personnel ( 012 ) : 435.052,10 €***

- *Constituées des rémunérations au personnel titulaire et non titulaire, des charges patronales, cotisations aux caisses de retraite et autres...*
  - o les dépenses réalisées sont en dessous des prévisions aussi bien au niveau global que dans le détail des articles comptables.

***Les charges de gestion courante ( 65 ) : 97.412,98 €***

- *Constituées des indemnités aux élus, des contributions aux organismes et des subventions aux associations...*
  - o les dépenses réalisées sont en dessous des prévisions aussi bien au niveau global que dans le détail.

***Les charges financières ( 66 ) : 10.783,16 €***

- A noter : 12.126,09 € d'intérêts et 1.342,93 € d'ICNE venant en réduction, liés aux opérations comptables de transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

***Des charges exceptionnelles : 180.427,26 €***

- Dont 179.927,26 € d'excédent de fonctionnement 2017 du budget d'assainissement transféré à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

***Dépenses imprévues :***

- Par décision modificative au budget primitif du 14/11/2018, le Conseil municipal a versé une subvention exceptionnelle de 160 € à l'APEP. Les crédits ont été transférés du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 657407 de l'APEP.

***Opérations d'ordre : 160.000 €***

- Opération comptable concernant la vente du lot 44 sur le lotissement « Vignes-Vieilles ».

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

***Les atténuations de charges, remboursement sur frais de personnel... : 49.493,87 €***

- Sensiblement supérieur à la prévision budgétaire en raison des nombreux mouvements de personnel en 2018 ( Congé maternité, congé pour accident de service, ... ). La Commune a souscrit un contrat d'assurance avec le CIGAC pour tous les risques liés à la maladie, aux accidents de travail...du personnel communal.

***Produits des services ( régie cantine/garderie....) : 61.600,89 €***

- A noter : + 5000 € de recettes liées à la vente de tickets de cantine et de garderie par rapport au budget prévisionnel.

***Impôts et taxes ( Taxes habitation, foncier bâti et non-bâti... ) : 438.978,03 €***

- Elles représentent près de 50 % des recettes du budget de fonctionnement.
- A noter : le Conseil municipal n'a pas voté d'augmentation d'impôts en 2018 sur les 3 taxes locales ( TH, FB, FNB ). Le produit fiscal obtenu est de 351.883 € ( compte 73111 ).
- A noter : les produits liés à la taxe sur la consommation finale d'électricité ( compte 7351 ), n'ont concerné que 2 trimestres seulement ( 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2017 ), au lieu de 4, montrant ainsi un retard et un décalage dans le reversement de ces recettes en 2018.

***Dotations, subventions, ( dotations d'Etat : DGF... ) : 191.496,19 €***

- Les montants des diverses dotations n'ayant pas été notifiés au moment du vote du budget 2018, les réalisations sont toutefois plus ou moins identiques aux prévisions.
- A noter : le versement de + 47.000 € au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement ( FDPTADE ) pour lequel le montant attendu était beaucoup moins important.

***Autres produits ( revenus des immeubles, redevances versées concessionnaires ) : 22.557,20 €***

***Produits financiers, exceptionnels, autres : 160.141,93 €***

- A noter : la vente du lot 44 sur le lotissement « Vignes- Vieilles » ( 160.000 € )

***L'excédent de fonctionnement reporté : 324.141,39 €***

- Il est constitué comme suit :
  - o 174.214,13 € d'excédent 2017 - 30.000 € affecté à l'investissement = 144.214,13 €
  - o 179.927,26 € d'excédent 2017 ( budget d'assainissement transféré à la CCVH ).

## **2/ EN INVESTISSEMENT**

A la clôture de l'exercice 2018, les recettes s'élèvent à un montant de 324.843,25 € et les dépenses à 487.952,23 € soit un déficit annuel de -163.108,98 €, auquel il faut ajouter l'excédent 2017 d'un montant de + 670.423,48 € mais aussi la somme de + 208.426,11 € correspondant, exceptionnellement, au transfert à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault de l'excédent 2017 d'assainissement ( en investissement ).

On obtient donc en résultat de clôture de l'exercice 2018, **un excédent d'investissement de 715.740,61 € à reporter sur le budget 2019.**

### **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2018 sont les suivantes :

- Remboursement du capital des emprunts ( compte 1641 ) : 33.263,83 €
- Opération comptable de transfert de l'excédent d'assainissement à la CCVH ( compte 1068 ) : 208.426,11 €
- Frais d'études pour le futur PLU ( compte 202 ) : 17.987,20 €
- Travaux de démolition de bâtiments et revêtement provisoire sur la place de la Mairie ( Projet de réaménagement de la Mairie et des espaces publics ) ( compte 21311 ) : 105.704,87 €
- Aménagement d'un WC PMR dans le préfabriqué ( 6<sup>ème</sup> classe )( compte 21318 ) : 4.720,49 €
- Travaux de réfection de voirie sur le chemin de l'ancienne voie ferrée ( compte 2151 ) : 50.688,00 €
- Travaux d'éclairage public sur le chemin du Bois d'Arnaud ( compte 21534 ) : 17.505,91 €

- Aménagement d'une nouvelle aire de jeux à proximité du terrain de football ( en partie ) ( compte 2158 ) : 35.132,40 €
- Achat d'une cloison phonique pour l'Ecole ( compte 2158 ) : 1.535,17 €
- Remplacement du poteau incendie rue de l'Eglise ( compte 2158 ) : 2.950,18 €
- Aménagement d'un panneau d'information sur le carrefour du « Bois d'Arnaud » ( compte 2158 ) : 3.238,50 €
- Achat d'un nouveau poste informatique + logiciels pour l'accueil du secrétariat de Mairie ( compte 2158 ) : 2.758,04 €
- Achat de mobilier pour l'Ecole et la Bibliothèque ( compte 2184 ) : 1.939,51 €

### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Les principales recettes d'investissement réalisées en 2018 sont les suivantes :

- FCTVA ( compte 10222 ) : 34.418,59 €
- Taxes d'Aménagement ( compte 10223 ) : 72.383,46 €
- Affectation de la section de fonctionnement à l'investissement ( compte 1068 ) : 30.000,00 €
- Subvention de l'Etat ( DETR ) pour les travaux d'AD'AP ( compte 1381 ) : 12.217,20 €
- Subventions du Département « Patrimoine/voirie » solde 2016 et 2017 ( compte 1383 ) : 15.367,00 €
- Vente du lot 44 lotissement « Vignes-Vieilles » ( opération comptable compte 2111 ) : 160.000 €

## **II- CCAS ( Budget annexe )**

Le Compte Administratif 2018 indique un montant total des dépenses de 3.215,27 € contre 2.800,00 € de recettes, et présente donc un déficit annuel de 415,27 €. Il s'efface avec l'excédent de 2017 d'un montant de 2.104,73 € et permet donc au CCAS d'inscrire au Budget Primitif 2019 un excédent de 1.689,46 €.

Le Budget Primitif 2019 est de 5.000 €. Comme les années précédentes, il couvre essentiellement les dépenses liées à l'organisation du repas des « Aînés » ( 4.000 € ) et les différents « secours sociaux » ( 1.000 € ). Dans les recettes, figurent principalement l'excédent 2018 reporté de 1.689,46 €, ainsi que la subvention de 3.300 € versée par la Commune, qui permettent d'équilibrer le budget.